



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 29

Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

ENVIRONNEMENT / OM – TARIFS REDEVANCES HORS MENAGES 2026

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures hors ménages pour 2026 qui ont été étudiés par la Commission Environnement / Ordures Ménagères lors de la réunion du 28 janvier.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Commission a également validé l'intégration des casernes de pompiers et la création de deux nouvelles catégories : « Assistant Maternel » et « Maison Assistants Maternels ».

Les nouveaux tarifs s'établiraient de la manière suivante :

HORS MÉNAGES	2025	PROPOSITION 2026
Activité professionnelle	214 €	222 €
Administration Publique	238 €	248 €
Assistant Maternel	-	50 €
Camping saisonnier par emplacement	28 €	29 €
CAT	8 058 €	8 381 €
Chambres d'hôte (à l'unité)	40 €	42 €
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	75 €	78 €
Château	1 357 €	1 411 €
Collège	1 910 €	1 987 €

AR Prefecture

017-241700517-20260225-04_2026-DE
Reçu le 08/03/2026

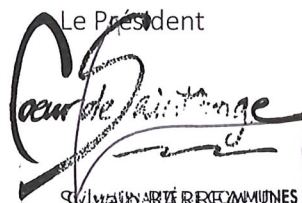
École familiale	659 €	686 €
Gîte rural (à l'unité)	230 €	239 €
Lycée	3 815 €	3 967 €
Maison Assistants Maternels	-	120 €
Maison de retraite par nombre de lits	47 €	49 €
Night-Club	525 €	546 €
Parc Résidentiel	216 €	225 €
Profession libérale	216 €	225 €
Profession médicale (prix au litre)	1.01 €	1.05 €
Résidence secondaire	213 €	221 €
Restaurant / Hôtel	+8 %	+4 %
Supérette	397 €	413 €
Usine	951 €	989 €

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président

Sylvain BIRREAU
BP 23
17250 ST PORCHAIRE